



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 07 2026

N°2026 07 02

Objet : Urbanisme – Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Lotissement rue des Tilleuls

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 2
- * Ayant pris part au vote : 22

Date de convocation le 10/07/2026

Date de publication le 20/07/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Gilles MOITON donnant pouvoir à Cyril MARECHAL
Marion REDEL donnant pouvoir à Florence RANALLI

Absent : Hélène LAMY

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MARECHAL

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme relatifs au Projet Urbain Partenarial

Vu la délibération de Grand Besançon Métropole en date du 25 juin 2026 créant la zone de Projet Urbain Partenarial sur le secteur de la rue des Tilleuls ;

Vu le projet de convention de Projet Urbain Partenarial à intervenir entre Grand Besançon Métropole, la commune de Saône et la société Vivialys Habitat Intermédiaire, annexé à la présente délibération ;

Vu la commission n°6 « urbanisme » du 01/07/2026 ;

Considérant le projet porté par la société Vivialys Habitat Intermédiaire consistant en la création d'un lotissement de huit lots à bâtir rue des Tilleuls ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite des travaux de requalification de la partie publique de la rue des Tilleuls comprenant notamment l'élargissement de la voirie, la création d'un trottoir, la mise à niveau de l'éclairage public et la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que ces équipements publics bénéficient à la fois au projet d'aménagement et aux constructions existantes et futures du secteur ;

Considérant que le coût prévisionnel des équipements publics est estimé à 97 607 € HT, dont une participation de la commune de Saône fixée à 8 995,46 € HT, selon les modalités définies dans la convention ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) conclu entre Grand Besançon Métropole, la commune de Saône et la société Vivialys Habitat Intermédiaire.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de financement des équipements publics rendus nécessaires par l'aménagement d'un lotissement de huit lots à bâtir situé rue des Tilleuls, ainsi que les engagements respectifs des différentes parties.

La convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de sa signature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,
Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de Projet Urbain Partenarial, annexée à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** la participation financière de la commune de Saône, fixée à 8 995,46 € HT, selon les modalités prévues par la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré à Saône, le 15 juillet 2026

Lylian CALVA
Maire de Saône



DESTINATAIRES : PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État